



PROCES-VERBAL
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 13 novembre 2025 à 17 h 00
Au siège de la Communauté de communes

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX

Absents-excusés :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE

Procurations de :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT

Étaient également présents :

MISSION LOCALE DU LUBERON : Joël PEREZ (Directeur), Ahmed BOUHJAR (Responsable du Secteur – Antenne d'Apt)
CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Laurine ARMINGEAT (Chargée de coopération CTG), Michel REY (Directeur des Affaires Culturelles), Catherine ROSSI (Coordinatrice projet DEMOS), Burhan OZCELIK (Directeur des Ressources Humaines), Laurence SANDOVAL et Charlotte GRÉGOIRE (Assistantes de Direction)

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Présentation d'« Initiatives et engagements des jeunes – 2025 » par Ahmed BOUHJAR, Responsable du Secteur – Antenne d'Apt, Joël PEREZ Directeur de la Mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse, et Laurine ARMINGEAT, Chargée de Coopération CTG.

2 vidéos relatives à la présentation de la démarche et des témoignages des jeunes sont présentées à l'assemblée.

Charlotte CARBONNEL rappelle le courrier des Missions Locales relatif à la menace qui pèse sur ces dernières à savoir la baisse de leurs aides et de leurs services pouvant entraîner des conséquences négatives dans le parcours de vie des jeunes accompagnés par les Missions Locales.

La liquidation judiciaire de l'ANPEP à Apt (association pour la promotion de l'éducation permanente) est soulignée.

Le Président indique que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a diminué l'aide à la Mission Locale du Luberon de 92 000 € en 2025 et l'État prévoit une diminution d'aide de 200 000 € pour 2026 à cette dernière.

Présentation Initiatives et Engagement des jeunes 2025 – Ctg en annexe (1).

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Présentation du projet de convention territoriale par Michel REY, Directeur des Affaires culturelles, et Catherine ROSSI, Coordinatrice projet DEMOS.

Le document de présentation a été réalisé en collaboration avec Aline BRICO, Directrice des affaires culturelles de la Ville d'Apt.

Michel REY annonce un 1^{er} rendez-vous le mercredi 17 décembre 2025 à la salle de spectacle de la Fondation Blachère pour la présentation de ce projet aux partenaires publics, institutionnels, éducatifs et aux structures culturelles majeures du territoire.

Projet de convention territoriale pour le développement de l'EAC en annexe (2).

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, à l'unanimité, désigne M. Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1 – CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE L'ANCT ET LA CCPAL POUR LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE DANS LE CRTE

Frédéric SACCO rappelle la délibération du 17 juin 2021 approuvant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL).

En application de l'article L. 1231-2.-I du CGCT, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

Après des travaux menés à l'échelle nationale, la territorialisation de la planification écologique a été lancée en Provence-Alpes-Côte d'Azur au travers d'une COP régionale et de groupes techniques thématiques. La COP départementale organisée dans le Vaucluse a mis en évidence la nécessité de travailler sur l'ensemble des chantiers de la planification écologique, tout en distinguant deux enjeux principaux : la décarbonation des mobilités et des bâtiments (habitations et activités).

En Vaucluse, la méthode, proposée et validée par le Préfet, est de sonder l'ensemble des actions menées par les collectivités à travers les contractualisations de l'ANCT et partenaires de l'Etat (ADEME, Agence de l'Eau, CEREMA, etc.) et d'analyser ces actions au regard des grands chantiers et leviers de la planification écologique. Cette analyse fera ressortir les leviers qui devront être renforcés pour atteindre les objectifs de la planification écologique.

Ces éléments serviront de base de travail pour faire des CRTE des outils stratégiques de pilotage local de la territorialisation de la planification écologique.

Le Vice-Président souligne qu'il convient de réviser le CRTE de la CCPAL signé le 22 juillet 2021.

L'ANCT propose d'accompagner la CCPAL par la mise à disposition d'une nouvelle méthode, expérimentée par la Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat.

Le Vice-Président mentionne le projet de convention de cofinancement annexé à la présente qui précise les modalités pratiques et financières de l'accompagnement de l'ANCT pour la réalisation de l'appui à la territorialisation de la planification écologique dans le CRTE.

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à 6 mois.

Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 18 120 € TTC.

Conformément au taux de modulation adopté par son Conseil d'administration, l'ANCT financera le coût de cette étude à 33%.

Le Vice-Président précise que l'ANCT avance la totalité de l'aide et appellera la participation financière de la CCPAL à hauteur de 67 % de ce coût, soit un montant de 12 140 €.

Charlotte CARBONNEL indique qu'il s'agit cette fois encore d'une « couche supplémentaire ».

Patrick SIAUD souligne le fait que l'État nous incite à faire cette étude et que l'ANCT est une agence de l'État.

Le Vice-Président rappelle que le CRTE concerne la CCPAL mais aussi les 25 communes individuellement. Il rajoute que le CRTE qui s'est terminé a permis des projets pour un total de 36,5 millions d'€ dont 7,5 millions d'€ de subventions de l'Etat. L'accompagnement par l'ANCT permettra de filtrer dès en amont les projets soumis afin d'avoir de plus grandes chances d'être retenus.

Le Bureau communautaire, après délibération :

Par 22 voix pour,

1 contre (Charlotte CARBONNEL)

Et 1 abstention (Patrick SIAUD)

Approuve la convention de cofinancement annexée à la présente entre l'ANCT et la CCPAL pour la réalisation de l'appui à la territorialisation de la planification écologique dans le CRTE.

Précise que la convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les Parties et s'achèvera après la transmission à l'ANCT de l'évaluation de l'impact du projet sur le territoire ou ses habitants et au plus tard le 31/12/2026.

Dit que la participation financière de la CCPAL s'élève à 12 140 € et sera inscrite au budget primitif 2026.

Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

2 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX EN REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (LPO PACA)

Frédéric SACCO rappelle les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), en particulier le paragraphe 2.1 : « Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. L'élaboration et la mise en œuvre d'actions de portée communautaire en faveur du développement durable et de la maîtrise des énergies ».

Il rappelle également la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Pays d'Apt Luberon, en particulier l'axe stratégique n°6 « Agir ensemble sur le territoire » visant à élargir les partenariats techniques pour la mise en œuvre d'actions permettant de répondre aux objectifs fixés dans la stratégie.

Il cite la délibération du Conseil communautaire en date du 14 novembre 2024 relative à l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Pays d'Apt Luberon, en particulier le chapitre n°6.4 Proposition d'ajustements :

*« Elargir le spectre de l'action du Plan Climat en abordant aussi de manière spécifique les sujets traités jusqu'alors de manière transversale (**biodiversité et patrimoine naturel**, séquestration du carbone) et en approfondissant certains axes jusqu'alors plutôt annexes (Économie circulaire, adaptation au changement climatique, éco-responsabilité, etc.) ».*

Le Vice-Président mentionne la Charte du Parc naturel régional du Luberon 2025-2040 et son articulation autour de deux thématiques : le climat et la biodiversité.

Il est essentiel que la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon s'entoure de partenaires techniques spécialisés sur les thématiques de la transition écologique.

Le plan d'actions prévisionnel 2025-2026 co-construit avec la LPO PACA contient deux volets principaux :

- La réalisation d'une plaquette de valorisation de la biodiversité intercommunale ;
- La formation des agents et des élus de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

La convention de partenariat avec la LPO PACA ci-annexée a pour objet d'établir les modalités d'un programme « Promouvoir la biodiversité » sur le territoire de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

Patrick SIAUD propose que les organismes en lien avec l'impact sur la biodiversité comme la LPO PACA émettent un avis dans leur domaine sur le Festival Insane à Apt.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la convention de partenariat avec la LPO PACA pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Précise que le montant de la subvention, 5 000 € pour la première année, sera imputé au budget principal en section fonctionnement.

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2025-2028 avec la LPO PACA et à intervenir à toutes les formalités associées.

TOURISME

3 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MAINTENANCE DU BALISAGE DES CIRCUITS VTT DE L'ESPACE PROVENCE LUBERON LURE POUR L'ANNÉE 2025

Le Président rappelle la décision du 14 mars 2023 autorisant le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) à signer la convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon (PNRL) relative à l'Espace VTT Provence Luberon Lure avec notamment la prise en charge par la CCPAL de la maintenance du balisage VTT permanent.

Il cite la délibération du Bureau communautaire en date du 02 mai 2024 relative à la demande de subvention auprès du Département de Vaucluse pour la maintenance du balisage des circuits VTT de l'Espace Provence Luberon Lure pour l'année 2024 à hauteur de 3 401,25 € (50%). L'autofinancement était également de 3 401,25 € (50%).

Cette convention a pris effet le 14 mars 2023 pour une durée d'un an et renouvelable dans la limite de 5 années par tacite reconduction.

Le Président explique le besoin d'assurer de manière effective la maintenance du balisage des circuits VTT avec des travaux de maintenance de balisage qui consistent en l'apposition régulière sur les itinéraires permanents de balises plastiques (polypro) normalisées permettant de guider, d'orienter et de rassurer l'usager sur les itinéraires suivants :

N° circuit	Nom itinéraire	Distance (km)	Dénivelé (+/-)	Difficulté	Communes traversées
49	BONNIEUX - LACOSTE - Forêt des Cèdres du Petit Luberon	6,2	160	Très facile	Bonnieux; Lacoste; Puget-sur-Durance
50	JOUCAS - Col de Murs	32,4	990	Difficile	Joucas; Murs; Gordes
51	GARGAS - Entre ocre, vignes et forêt	26,8	595	Difficile	Gargas; Saint-Saturnin-lès-Apt; Roussillon
52	GARGAS - Les ocre de La Gardette	6,6	120	Facile	Gargas
53	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT - Traversier par Le Cluyer	28	1275	Très difficile	Saint-Saturnin-lès-Apt
54	RUSTREL - Tour du Colorado	22,6	655	Difficile	Rustrel; Gignac; Caseneuve; Apt; Villars
55	VIENS - Traversier de Pierroux	12,4	310	Très facile	Viens; Caseneuve; Gignac
56	CÉRESTE - Crêtes du Grand Luberon et Combe Platte	27	1095	Très difficile	Céreste; Saint-Martin-de-Castillon
57	CASENEUVE - SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON - Le plateau de Caseneuve	26	755	Difficile	Saignon; Caseneuve; Saint-Martin-de-Castillon; Viens
58	SAIGNON - Crêtes du grand Luberon	23	770	Très difficile	Saignon; Buoux; Sivergues; Auribeau; Castellet; Vaugines; Cucuron
59	BUOUX - Les balcons de l'Aiguebrun	12,7	230	Très facile	Buoux
60	APT - Les Claparèdes	27,5	730	Difficile	Apt; Buoux; Sivergues; Saignon
61	APT - Les plaines de Provence	4,4	125	Très facile	Apt; Saignon
62	APT - Le Pont-Julien	12	135	Très facile	Apt
63	APT - GARGAS - liaison	4,5	80	Très facile	Apt; Gargas
total		272,1	8025		

Le Président fait référence à la délégation de cette mission de maintenance du balisage VTT des circuits de l'espace VTT Provence Luberon Lure auprès des guides VTT qui ont participé au primo-balisage des circuits lors de leur création.

Il précise que ceux-ci devront assurer deux passages annuels (printemps et automne), afin de vérifier l'état du balisage VTT (balises polypro, balises autocollantes et autocollants des circuits) sur l'ensemble des circuits VTT balisés du Pays d'Apt Luberon.

Lors de cette mission, ils veilleront également à effectuer un petit élagage manuel autour des balises polypro afin de les rendre bien visibles par l'usager, et de revisser les panneaux.

Dès la fin de chacune de ces deux sessions de maintenance, ils adresseront un compte-rendu des travaux effectués à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Pays d'Apt Luberon.

Ils remplaceront également les balises VTT isolées manquantes ou déficientes, et ce sans attendre dans la mesure de ses possibilités, puis signaleront à l'OTI Pays d'Apt Luberon tout dysfonctionnement concernant la bonne continuité du cheminement, la sécurité des usagers, les éventuelles sources de conflits d'usages.

Si des travaux dépassant le cadre de cette mission s'avèrent nécessaires (travail d'assiette, débroussaillage des bas-côtés, tronçonnage d'arbre tombé en travers du chemin, etc.), ils devront le signaler à l'OTI Pays d'Apt Luberon et au PNRL, afin que les travaux puissent être envisagés par qui de droit.

Pour l'exécution de sa mission de maintenance, les baliseurs s'engagent à respecter la Charte de balisage VTT-FFC permanente en vigueur sur le territoire du PNRL et du Département de Vaucluse.

Concernant, le besoin en approvisionnement des plaques polypros et autocollants, l'OTI Pays d'Apt Luberon veillera à l'approvisionnement auprès du PNRL et du Département de Vaucluse en charge de commandes groupées de fournitures nécessaires aux travaux de maintenance du balisage.

Les outils (visseuse, agrafeuse, scie, sécateur...) et petites fournitures (visserie, agrafe, colle...), indispensables à la réalisation des travaux de maintenance, sont à la charge des baliseurs. Le PNRL veillera à ce que les intervenants soient formés préalablement aux techniques requises et veillera à la bonne cohérence d'ensemble du balisage sur l'ensemble de l'espace VTT Provence Luberon Lure.

Le montant total annuel du coût de la prise en charge des travaux de maintenance du balisage des circuits VTT est estimé à 6 802,50 € TTC pour l'année 2025.

Cette dépense peut être partiellement couverte par une aide financière du Département de Vaucluse (aide plafonnée à 50%).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes	
Maintenance du balisage des circuits VTT de l'Espace VTT Provence Luberon Lure pour l'année 2025	Maintenance (12,50€/km x 272,10 km au total x 2 passages annuels) :	Département de Vaucluse (50%)	3 401,25 €
		Autofinancement (50%)	3 401,25 €
TOTAL	6 802,50 €	TOTAL	6 802,50 €

Frédéric SACCO rappelle que si des randuro VTT peuvent avoir lieu comme l'évènement « All Ride 2025 » organisé par VTT Luberon le weekend du 30 novembre 2025 à Saint-Saturnin-lès-Apt, c'est parce que les sentiers sont entretenus toute l'année pour les pratiquants et donc conformes à un usage sportif.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Sollicite la participation financière du Département de Vaucluse à hauteur de 50% soit 3 401,25 €.

Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette délibération.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

4 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PARTITIONS 2025/2026 AU TITRE DU PROGRAMME D'AIDES DE LA SOCIETE DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM)

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle la nécessité et la volonté pour le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon de constituer une véritable partothèque et d'organiser ce fonds documentaire musical indispensable pour cet établissement, avec un enseignant dédié à la gestion de cette partothèque.

Elle précise que la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) peut apporter une aide de :

- 100% pour les 1 000 premiers euros de dépenses ;
- Et ensuite 50% du montant restant,
- Avec un plafond de 5 000 € TTC par établissement.

Le plan prévisionnel de l'acquisition de partitions par le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon pour l'année 2025/2026 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes	
Acquisition de partitions par le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon	Acquisition de partitions : 1 671,89 €	SEAM (100%) sur les premiers 1 000 € et 50% sur les 671 ,89 € restants (80%)	1 335,945 €
		Autofinancement (20%)	335,945 €
TOTAL	1 671,89 €	TOTAL	1 671,89 €

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

S'engage à inscrire cette dépense de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2026 – Budget fonctionnement de la CCPAL – Fonction Conservatoire – 311.

Sollicite dans le cadre de son programme d'aide, la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) à hauteur de 1 335,945 € sur un montant total de 1671,89 €, soit 80% de financement.

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ou son représentant à signer la convention de versement des fonds avec la SEAM et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et se rapportant à ce dossier.

EAU ET ASSAINISSEMENT

5 – APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DU PROGRAMME 2025-2026 DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES

Lucien AUBERT rappelle l'arrêté ministériel du 19 juin 2024 constatant le classement des 25 communes de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) en zone de France Ruralités Revitalisation (FRR).

Il cite les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et d'Assainissement (SDA) réalisés par la CCPAL entre 2021 et 2023.

Le Vice-Président explique qu'il est nécessaire de renouveler les réseaux d'eau potable, rue du Bourget à SAIGNON et quai du Midi et quai Léon Sagy à APT, au vu des fuites à répétitions sur ces réseaux, ainsi que les réseaux d'eaux usées route du stade à VILLARS, route de la Charité à GARGAS, rue du Bourget à SAIGNON et quai du Midi à APT.

En effet, ces réseaux sont vétustes et exposés à des risques de défauts structurels entraînant des entrées d'eaux claires parasites et des débordements.

Ce programme de travaux de renouvellement 2025-2026 vise à renforcer et sécuriser les réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Les coûts de ces différentes opérations, détaillés ci-après, s'élèvent à un total de 258 248 € HT pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et 439 418 € HT pour les travaux sur les réseaux d'eaux usées.

Le Vice-Président précise que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre de son 12^{ème} programme, peut participer financièrement à ces opérations sachant que le territoire de la CCPAL se situe en zone de solidarité.

Le Vice-Président propose que des demandes de subventions soient déposées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon les plans de financement suivants :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – TRAVAUX RESEAUX EAUX USEES		
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des recettes	
<u>Route du stade - VILLARS</u>		
Etudes préalables : 970 €		
Maîtrise d'œuvre : 2 400 €		
Travaux : 48 000 €		
Contrôle travaux avant réception : 700 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) : 2 604 €		
Total : 54 674 €	Agence de l'Eau RMC : (50% min.)	219 709 €
<u>Route de la Charité - GARGAS</u>		
Etudes préalables : 1 370 €		
Maîtrise d'œuvre : 8 300 €		
Travaux : 166 766 €		
Contrôle travaux avant réception : 2 000 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) : 8 922 €		
Total : 187 358 €		
<u>Quai du Midi - APT</u>		
Etudes préalables : 2 462 €		
Maîtrise d'œuvre : 4 500 €		
Travaux : 89 500 €		
Contrôle travaux avant réception : 1 100 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) : 4 878 €		
Total : 102 440 €	Autofinancement : (50% max.)	219 709 €
<u>Rue du Bourget - SAIGNON</u>		
Etudes préalables : 1 225 €		
Maîtrise d'œuvre : 4 200 €		
Travaux : 84 500 €		
Contrôle travaux avant réception : 500 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) : 4 521 €		
Total : 94 946 €		
TOTAL TRAVAUX RESEAUX EAUX USEES : 439 418 €	TOTAL :	439 418 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – TRAVAUX RESEAUX EAU POTABLE			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
<u>Quai Léon Sagy - APT</u>			
Etudes préalables :	550 €		
Maîtrise d'œuvre :	4 400 €		
Travaux :	88 500 €		
Contrôle travaux avant réception :	100 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) :	4 678 €	Agence de l'Eau RMC :	
		(30% min.)	77 474 €
Total :	98 228 €		
<u>Quai du Midi - APT</u>			
Maîtrise d'œuvre :	4 200 €		
Travaux :	84 000 €		
Contrôle travaux avant réception :	100 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) :	4 415 €		
Total :	92 715 €	Autofinancement :	180 774 €
<u>Rue du Bourget - SAIGNON</u>		(70% max.)	
Maîtrise d'œuvre :	3 000 €		
Travaux :	61 000 €		
Contrôle travaux avant réception :	100 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) :	3 205 €		
Total :	67 305 €		
TOTAL TRAVAUX RESEAUX EAU POTABLE :	258 248 €	TOTAL :	258 248 €

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve les plans de financement ci-dessus.

Sollicite les aides financières au taux maximum de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Sollicite une dérogation pour entreprendre ces travaux, sans attendre la notification de la décision d'aide financières.

S'engage à rembourser les subventions perçues en cas de non-respect de ses obligations.

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ou son représentant à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

QUESTIONS DIVERSES

PIECES ANNEXES

- 1- Présentation Initiatives et Engagement des jeunes 2025 – Ctg
- 2- Projet de convention territoriale pour le développement de l'EAC

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
Gilles RIPERT

